

Ce dossier d'inscription au service enfance-jeunesse permet l'accès aux différents services périscolaires et à l'accueil de loisirs des vacances. Il comprend :

1. Les modalités d'accueils périscolaires et extrascolaires (*à conserver*)
2. Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire (*à conserver*)
3. Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs des vacances (*à conserver*)
4. L'échelle de procédures disciplinaires (*à conserver*)
5. Un bulletin d'inscription au service enfance-jeunesse (*à compléter et retourner*)
6. Une fiche de renseignements administratifs (*à compléter **uniquement lors d'une première inscription** et retourner*)
7. Une fiche sanitaire de liaison (*à compléter **uniquement lors d'une première inscription** et retourner*)
8. Une autorisation d'utilisation des photos et vidéos (*à compléter **uniquement lors d'une première inscription** et retourner*)
9. Une fiche d'inscription régulière ou occasionnelle à l'accueil périscolaire (*à compléter et retourner **si fréquentation***)
10. Un calendrier prévisionnel d'ouverture de l'accueil de loisirs des vacances (*à conserver*)
11. Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires (*à conserver*)



Le retour du dossier d'inscription dûment complété s'effectue à l'accueil de la Mairie **(avant le VENDREDI 24 JUILLET 2020 POUR PERMETTRE L'ACCES AUX SERVICES PERISCOLAIRES)** accompagné :

- ✓ D'un **justificatif de domicile des responsables légaux** de l'enfant (uniquement lors d'une première inscription),
- ✓ D'une attestation d'assurance individuelle accident et responsabilité civile (**assurance extrascolaire pour l'année scolaire 2020/2021**),
- ✓ D'une attestation de quotient familial de la période en cours en cas de quotient inférieur à 1 500€,
- ✓ D'une photo récente de l'enfant,
- ✓ Des photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé (uniquement des vaccins effectués l'année écoulée en cas de renouvellement d'inscription).

Le dossier d'inscription est le seul lien avec les familles quand les enfants sont présents à l'accueil périscolaire ou à l'accueil de loisirs.

Certains renseignements permettent de joindre les familles en cas d'urgence. D'autres relèvent du domaine médical et peuvent s'avérer vitaux en cas d'accident.

Certains sont obligatoires de par nos partenariats financiers avec différents organismes.

**Les renseignements portés doivent donc être précis et complets.**

**Secrétariat du service enfance-jeunesse :**

**Emmanuelle LASSERE/Elodie CLARET – 04.73.29.50.98/enfance-jeunesse@royat.fr**

# Mentions RGPD – Inscriptions périscolaire et extrascolaire 2020/2021

Identité et coordonnées de l'organisme (responsable du traitement de données) :

Ville de ROYAT  
Délégué à la Protection des Données Personnelles  
Hôtel de Ville – 46 Boulevard Barrieu  
63130 ROYAT

Finalités : Les données collectées servent au processus d'inscription des enfants concernés aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la commune de ROYAT.

Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données : L'ensemble des données collectées ont un caractère obligatoire, elles permettent l'accueil de l'enfant dans des conditions optimales de connaissance de sa situation personnelle. Elles permettent également le contact des responsables légaux ou personnes de confiance en cas de problèmes.

Destinataires ou catégories de destinataires des données : Les données sont consultables et utilisables par le personnel employé par le prestataire d'animation occupant des missions administratives ou d'encadrement de l'enfant.

Durée de conservation des données : Les données sont conservées par le prestataire sur toute la durée de l'exercice concerné. En l'occurrence, depuis la création du dossier et pendant huit ans. A l'issue, les données sont supprimées.

Droits des personnes concernées : (opposition, accès, rectification, effacement ; nouveaux droits RGPD : limitation, portabilité) ; Les usagers peuvent à tout moment avoir accès à leur dossier sur simple demande écrite auprès de la commune de ROYAT et éventuellement demander rectification du dossier. L'utilisateur peut également demander l'effacement de son dossier mais il ne peut alors plus utiliser le service. En complétant et signant le dossier unique d'inscription, l'utilisateur accepte que les données contenues dans ce dossier et ses annexes soient enregistrées numériquement.

Coordonnées du délégué à la protection des données : Pour la Commune de ROYAT, Marie DUMONT, Responsable Affaires Juridiques – [marie.dumont@royat.fr](mailto:marie.dumont@royat.fr) / 04.73.29.50.84 / Hôtel de Ville 46 boulevard Barrieu – 63130 ROYAT.

Base juridique du traitement de données : Le traitement de données repose sur le consentement des usagers du service.

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL :

Sur le site internet de la CNIL:

→ Dans certains cas déterminés, par le télé service de plainte en ligne;

→ Dans les autres cas non prévus par le télé service, par le service "Besoin d'aide".

Par courrier postal en écrivant à :

CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) du prestataire d'animation ou consulter le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/lesdroits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>.